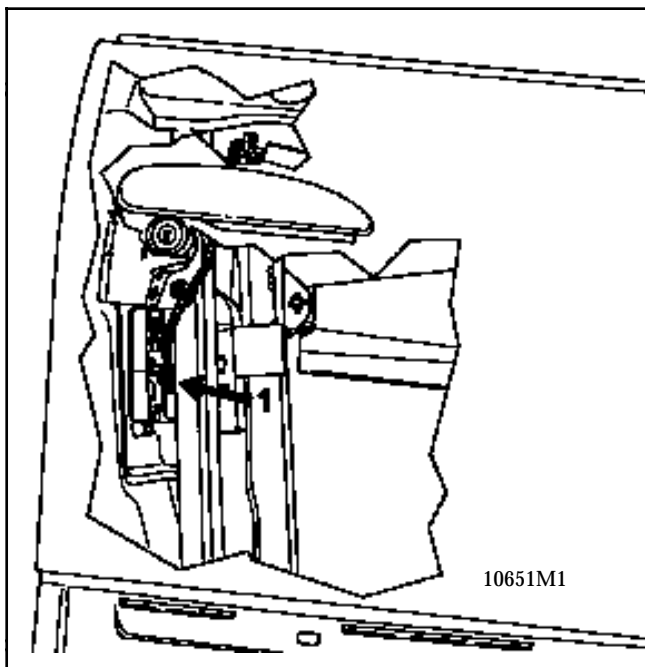


DEPOSE

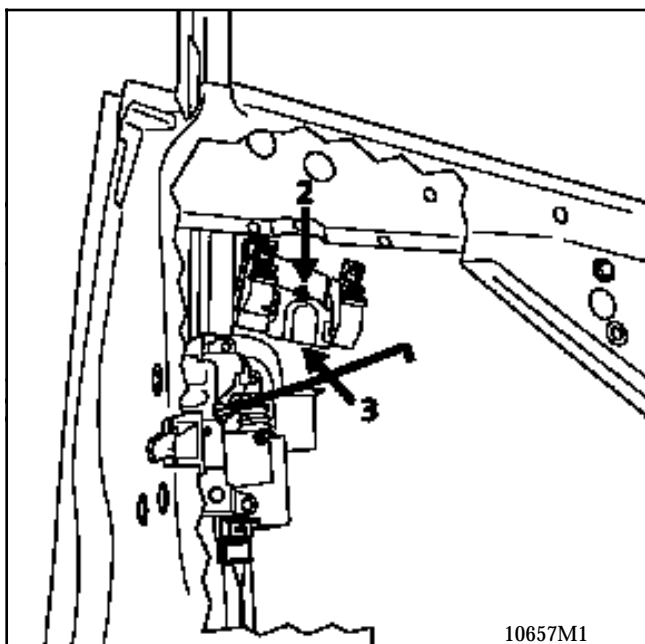
Déposer :

- la garniture de porte comme indiqué chapitre 72 A,
- la tringlerie,
- le boîtier impulsif,
- le vinyl totalement.



Dégrafer la tringle (1) de commande d'ouverture de la serrure.

Déposer l'écrou (2) puis enlever la plaquette (3) de maintien sur le panneau.

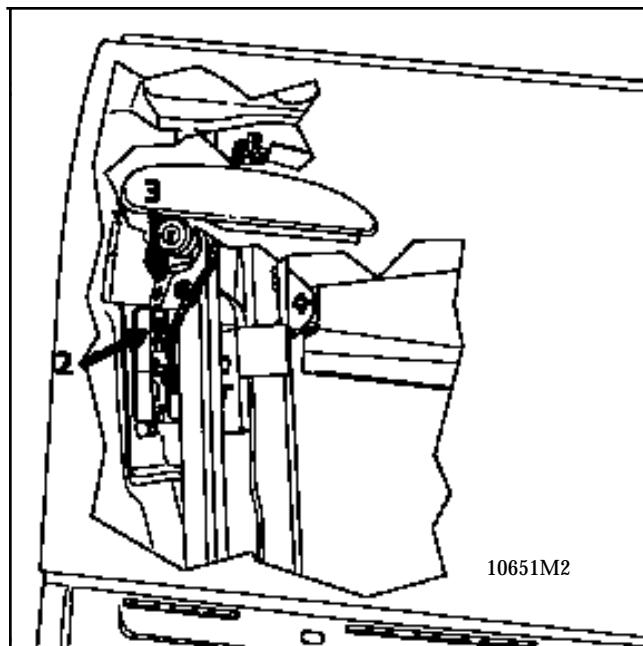


Sortir la poignée avec la tringle (1) en la pivotant vers le haut.

DEPOSE BARILLET DE PORTE

Déposer :

- la garniture de porte comme indiqué chapitre 72 A,
- la tringlerie,
- le boîtier impulsif,
- le vinyl totalement.



Dégrafer la tringle (2) de condamnation.

Déposer la vis (3) de fixation de l'épingle.

Sortir le barillet avec la tringle.

REPOSE

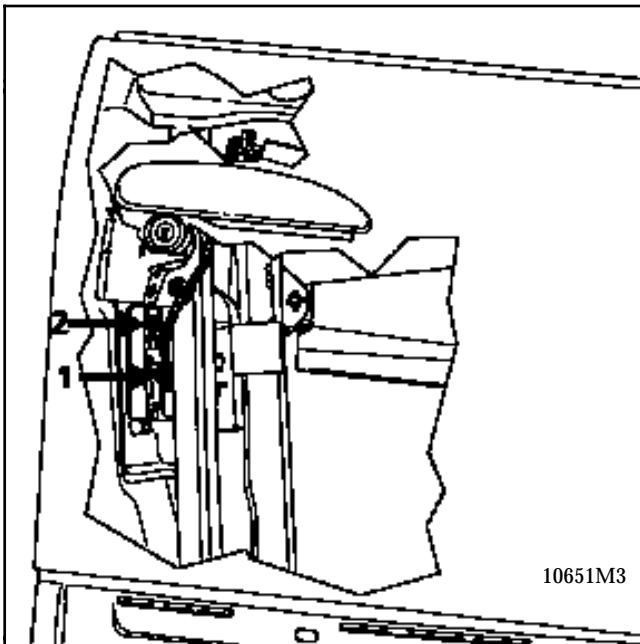
Remontage dans l'ordre inverse de la dépose.

Serrure de porte avant

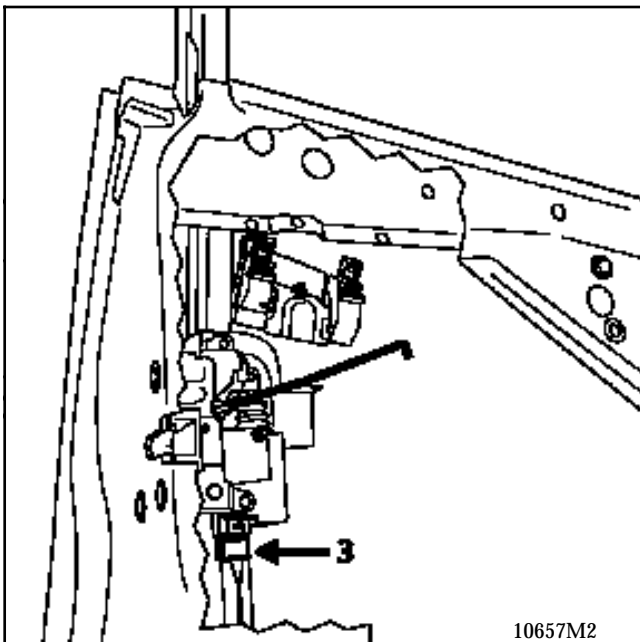
SERRURE A CONDAMNATION ELECTRIQUE

Déposer :

- la garniture de porte comme indiqué chapitre 72 A,
- la tringlerie,
- le boîtier impulsif,nel,
- le vinyl totalement.



10651M3



10657M2

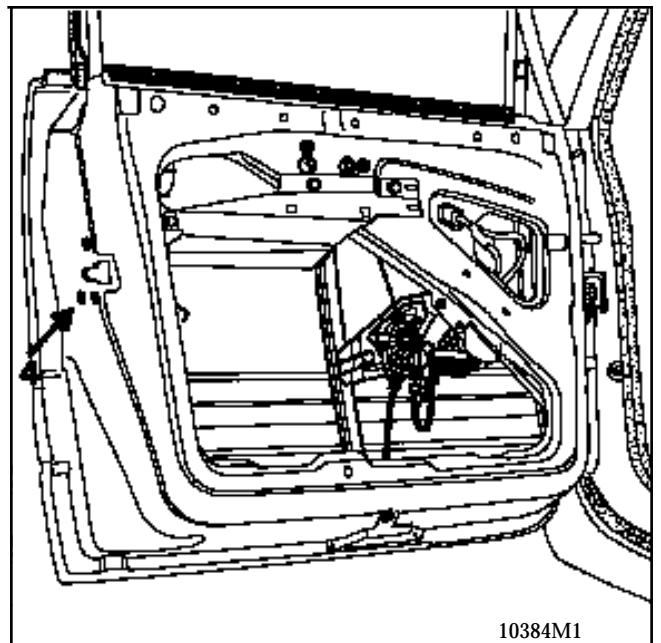
DEPOSE DE LA SERRURE

Dégrafer :

- la tringle (1) de commande d'ouverture extérieure,
- la tringle (2) de condamnation extérieure.

Déconnecter le câblage (3).

Pour la dépose du moteur de condamnation électrique, déposer les vis (4) de fixation de la serrure.



10384M1

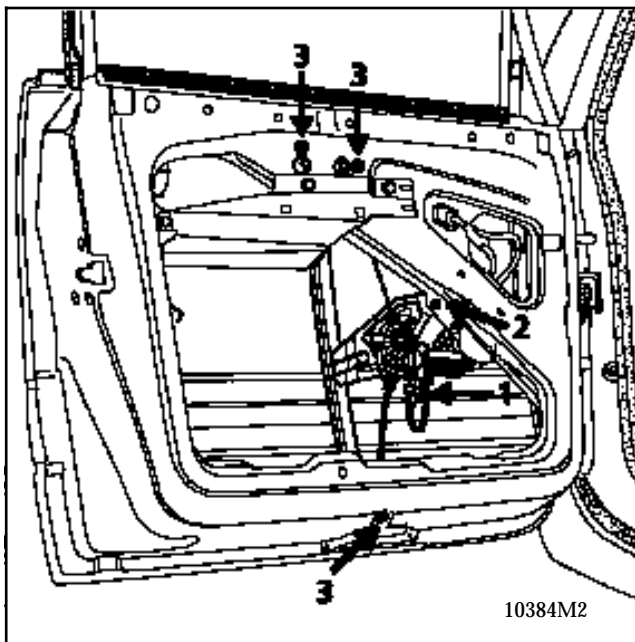
REPOSE

Remontage dans l'ordre inverse de la dépose.

DEPOSE DU LEVE-VITRE ELECTRIQUE

Déposer :

- la garniture de porte comme indiqué chapitre 72 A,
- la tringlerie,
- le boîtier impulsif,
- le vinyl totalement.



Pour faciliter la dépose du lève-vitre, il est préférable de déposer la vitre (voir chapitre 54).

Dégrafer, puis déconnecter le câblage (1) d'alimentation du moteur.

Déposer les fixations du moteur (2) et du rail (3).

Faire basculer l'ensemble et le sortir par l'ajourage du caisson de porte.

REGLAGE

Mettre en place le mécanisme dans le caisson.

Poser les vis et écrous de fixation.

Bloquer la vis (2) de fixation du moteur et les vis (3) du rail.

Reconnecter etagrafer le câblage (1).

Pour la repose et le réglage de la vitre de porte avant, voir chapitre 54.